



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
SALLE ERNEST-RICHARD**

DATE : 4 avril 2022

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Armand Caron (conseiller), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Patricia Godin (conseillère), Patrice-Éloi Mallet (conseiller), Marie-Lou Noël (mairesse suppléante) et Elise Roussel (greffière et directrice générale par intérim).

ABSENT: Kassim Doumbia (maire)

PUBLIC : 9 personnes

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19 h.

2. Divulgence de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Patricia Godin que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Adoption des procès-verbaux

4.1. Réunion ordinaire du 7 mars 2022

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 mars 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi des procès-verbaux

Tous les suivis ont été faits.

6. Correspondance

6.1. Rapport des permis par la Commission des services régionaux P.A. – mars 2022

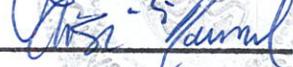
La greffière fait état des permis pour le mois de mars 2022.

6.2. Autre

Le conseil a reçu une lettre de la part de l'Honorable Hugh J. Flemming, Procureur général et ministre de la Justice concernant une lettre envoyé par M. le maire au sujet de la fermeture du bureau de probation de Shippagan.

VILLE DE SHIPPAGAN





MAIRE
GREFFIER

7. Rapport des comités

7.1 Environnement, transport actif et jeunesse

La conseillère Amélie Ferron-Roussel procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.2 Développement économique et finances

Le conseiller Armand Caron procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.3 Infrastructure et tourisme

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.4 Sécurité publique, culture et ressources humaines

La conseillère Marie-Lou Noël procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.5 Sports et communautaire

La conseillère Patricia Godin procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

8. Affaires nouvelles

8.1 Mise à jour des signataires chez UNI Coopération financière

Avec le départ du Directeur général, une mise à jour des signataires pour les comptes de la municipalité chez UNI Coopération financière est requise. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet d'effectuer les changements suivants : ajouter M^{me} Elise Roussel à titre de greffière et directrice générale par intérim et d'enlever M. Jules Desylva de tous les comptes reliés à la municipalité de Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Augmentation de la marge du Fonds de fonctionnement général - UNI Coopération financière

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël de demander une augmentation du montant accordé à la marge du Fonds de fonctionnement général chez UNI Coopération financière pour un total 300 000 \$. Annuellement, cette marge sera limitée à un montant équivalent à 4 % du budget du Fonds fonctionnement général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Présentation de la modification au plan municipal – Projet 184, rue des Peupliers et l'ensemble du territoire

La greffière explique la modification au plan municipal pour le projet 184, rue des Peupliers et l'ensemble du territoire.

8.4 Publication des avis en vertu du paragraphe 111(1) de la *Loi sur l'urbanisme* – Projet 184, rue des Peupliers et l'ensemble du territoire

Sujet : Modification au plan municipal - (184, rue des Peupliers et l'ensemble du territoire)

Proposé par : le conseiller Patrice-Éloi Mallet

Appuyé par : la conseillère Patricia Godin

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a décidé, par voie de résolution le 7 mars 2022, d'adopter une modification à l'arrêté adoptant le plan municipal et à en donner avis au public conformément aux prescriptions du paragraphe 25(1) de la *Loi sur l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi nécessaire de modifier l'Arrêté de zonage; et

VILLE DE SHIPPAGAN

MAIRE

GREFFIER

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 111(1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption de tels arrêtés modificateurs;

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification de l'arrêté de zonage pour inclure les pavillons-jardin comme bâtiment secondaire à une habitation unifamiliale sur l'ensemble du territoire et en ajoutant une proposition particulière afin d'y inclure le projet du 184, rue des Peupliers;
- b) la greffière municipale se charge au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits au paragraphe 111(1), les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(4) de la *Loi sur l'urbanisme*;
- c) l'étude des objections aux projets d'arrêtés soit fixée au 6 juin 2022 en la salle Ernest-Richard de l'Hôtel de Ville de Shippagan, N.- B. à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Études des objections– Projet Pneus du Boulevard

La greffière explique la modification au plan municipal ainsi qu'à l'arrêté de zonage pour le projet Pneus du Boulevard et mentionne qu'elle n'a reçu aucune objection.

8.6 Première lecture par son titre de l'arrêté 77-2022-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Patricia Godin appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que l'arrêté n°77-2022-01 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 77-2022-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Patricia Godin appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que l'arrêté n°77-2022-01 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 Première lecture par son titre de l'arrêté 78-2022-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'arrêté n°78-2022-01 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 78-2022-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'arrêté n°78-2022-01 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN


 MAIRE

 GREFFIER

8.10 Études des objections– Projet Domaine Haché

La greffière explique la modification au plan municipal ainsi qu'à l'arrêté de zonage pour le projet Domaine Haché et mentionne qu'elle n'a reçu aucune objection.

8.11 Première lecture par son titre de l'arrêté 77-2022-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Patricia Godin que l'arrêté n°77-2022-02 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.12 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 77-2022-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Patricia Godin que l'arrêté n°77-2022-02 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.13 Première lecture par son titre de l'arrêté 78-2022-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'arrêté n°78-2022-02 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.14 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 78-2022-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'arrêté n°78-2022-02 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.15 Partenariat - Parc Haut-Shippagan

La Ville de Shippagan, en partenariat avec le district de services locaux de Haut-Shippagan, effectue un projet communautaire sur le terrain près du Camping Shippagan identifié par le numéro de terrain (NID) 20195053 afin de dédier celui à un parc d'utilité publique pour l'ensemble de la communauté. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Patricia Godin de nommer ce parc : Parc Haut-Shippagan et de l'utiliser à des fins communautaires uniquement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.16 Demande de commandite -Pageant Mlle pour la cause

La municipalité a reçu une demande de commandite pour la salle du Centre des Congrès de la Péninsule acadienne dans le cadre du pageant Mlle pour la cause 2021-2022, un événement à but non lucratif organisé afin d'amasser des fonds pour diverses causes. Cette année, les fonds seront remis à la Fondation « Rêves d'enfants » pour les enfants malades dans la province du Nouveau-Brunswick. Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Patricia Godin que la municipalité assume les frais de location du Centre des congrès de la Péninsule acadienne dans le cadre de cette levée de fonds d'un montant de 550 \$ taxe en surplus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN

MAIRE

GREFFIER

8.17 Adoption - Politique d'incitatifs au développement économique

Cette politique vise à définir la procédure des mesures incitatives au développement économique à la suite de l'achat ou de la construction d'une propriété résidentielle, commerciale ou locative ainsi qu'à l'établissement d'un nouveau commerce dans la Ville de Shippagan. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que la politique « Politique d'incitatifs au développement économique », portant le numéro 1403, soit adoptée tel que proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot du maire

Le maire fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20h30.

11. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 21h20.

VILLE DE SHIPPAGAN


MAIRE


GREFFIER